Paris, le 10 juin 2025

Victoire : face à la mobilisation de l'Unccas, le gouvernement renonce à rendre facultatifs les CCAS

L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) se félicite de la décision du gouvernement de renoncer à rendre facultatifs les CCAS.

Cette orientation s'inscrivait dans le cadre du « Roquelaure de la simplification » et de la proposition du gouvernement visant à rendre facultatifs les CCAS, qui devait faire l'objet d'un amendement au Sénat.

L'Unccas souhaite remercier les 15 000 CCAS de France, l'ensemble des unions départementales et l'ensemble des agents qui se sont pleinement mobilisés. Leur action a permis de faire entendre notre voix et de souligner avec force les dangers, l'incohérence et le flou d'une telle réforme. Plus que jamais, cette mobilisation a réaffirmé le rôle indispensable des CCAS en tant que pilier de l'action sociale de proximité.

L'Unccas remercie également :

- France urbaine, l'AMRF, l'APVF et Villes de France : associations d'élus issus du bloc communal ;
- Le président de l'AMF, David Lisnard, pour son engagement aux côtés des CCAS;
- la FAS, l'Uniopss, l'Actas, le Secours catholique, l'Una et Les Petits frères des pauvres : association de solidarités ;
- l'ensemble des parlementaires mobilisés.

Toutes et tous ont apporté un soutien précieux et cosigné plusieurs tribunes visant à alerter l'opinion et les pouvoirs publics.

Enfin, l'Unccas salue la décision du ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen, pour avoir su entendre la mobilisation et renoncer à déposer un amendement gouvernemental. Le caractère obligatoire des CCAS est la seule garantie d'un accès universel aux droits et d'un accueil digne pour les personnes les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire national.

L'Unccas demeure vigilante et pleinement mobilisée pour défendre et promouvoir l'action sociale de proximité aux côtés de tous ses acteurs, espérant que cette proposition ne reviendra pas dans le débat public.



À propos de l'Unccas

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (9 600 communes) dont l'action concerne 75 % de la population, en Hexagone et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, jouent un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS/CIAS (Udccas) du réseau.

Contact presse

Michael Szames

Mob.: +33 6 11 72 65 05 Mail: mszames@unccas.org